



aide financière pour un neveu par alliance

Par **Stelvio**, le **28/06/2012** à **18:04**

Bonjour,

après le décès de ma femme il y a 3 ans, sa tante m'a aidé financièrement, elle me donnait de l'argent en cadeau par chèque mais sans que ce soit régulier, le montant total s'élève quand même à 25000 euros depuis 3 ans

aujourd'hui la tante de ma femme est décédée, que dois-je faire ? aller voir un notaire ? les impôts ? faut-il déclarer ou non ces cadeaux ? vais-je payer des impôts ou des droits de succession ?

merci pour votre aide

Par **youris**, le **28/06/2012** à **18:17**

bjr,

je vous conseillerais d'attendre la réaction des héritiers ou du notaire en charge de la succession.

votre tante avait tout a fait le droit de vous faire des cadeaux ou des dons manuels.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.heritage-succession.com/article-le-don-manuel-les-pieges-a-eviter.html>

cdt

Par **Stelvio**, le **28/06/2012** à **18:20**

c'est gentil de me répondre aussi vite, c'était ma tante par alliance en fait

merci